

2013/417

25 NOV. 2013

DECRET N° _____ DU _____
 portant attribution en concession provisoire à la
 Société Sithe Global Sustainable Oils Limited, de trois
 (03) dépendances du domaine national de superficie
 totale de 1 264 hectares, sises aux lieux-dits «Ikotti »
 « Mobenge » et « Lipenja I », Arrondissement de Toko,
 Département du Ndian, Région du Sud-Ouest.-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
 COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi des finances n° 90/001 du 29 juin 1990 fixant la redevance de base des concessions des dépendances du domaine national ;
- Vu l'ordonnance n° 74/01 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 77/1 du 10 janvier 1977 ;
- Vu le décret n° 76/166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national ;
- Vu le dossier technique y afférent,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, attribuées en concession provisoire à la Société Sithe Global Sustainable Oils Cameroon Limited, pour un délai de trois (03) ans, trois (03) dépendances du domaine national de superficie totale de 1 264 hectares sises aux lieux-dits «Ikotti » « Mobenge » et « Lipenja I », Arrondissement de Toko, Département du Ndian, Région du Sud-Ouest et délimitées ainsi qu'il suit :

Parcelle de terrain de 200 ha sise au lieu-dit « Ikotti »

- Au Nord, par le domaine national occupé par Lipenja I ;
- Au Sud, par le domaine national occupé par les communautés Ikotti I et II ;
- A l'Est, par le Nwori Stream;
- A l'Ouest, par le domaine national occupé par le village Mobenge.

Pts	X	Y
B1	509725.8152	559311.77862
B2	512416.03376	559201.52178
B3	512372.22447	560033.90993

